

L'ajournement

des réelles, à ces questions non partisans. J'ai demandé à la ministre si elle s'engagerait à réviser les programmes de son ministère et les assortir d'une disposition d'action positive pour s'assurer que les groupes minoritaires auxquels ces changements injustes seraient préjudiciables aient priorité dans les futurs programmes. Je pose la question encore une fois. Elle n'y a pas répondu à ma satisfaction ni à la satisfaction des Canadiens. Elle permet aux collectivités minoritaires du Canada d'envisager un sombre avenir, un été lugubre et un très mauvais hiver. J'espère qu'en réponse à ma question, la ministre offrira de l'aide à ceux qui sont le plus touchés.

• (1825)

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, le député veut s'assurer que les minorités visibles ne souffriront pas des propositions contenues dans le document d'orientation déposé par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 11 avril. Les modifications à l'assurance-chômage ne visent aucun groupe en particulier. Elles tendent plutôt à accroître l'efficacité du marché du travail. Un aspect fondamental de la Stratégie de mise en valeur de la population active réside, cependant, dans une réaffectation des crédits à des initiatives plus «actives» de formation et de réinsertion sur le marché du travail pour les chômeurs. Les dépenses «actives» aident davantage les plus défavorisés en leur donnant les compétences voulues pour obtenir de bons emplois. Les chômeurs avec lesquels je m'entretiens souhaitent obte-

nir un emploi, ils ne veulent pas d'aumônes. Je peux garantir au député que notre gouvernement va s'occuper des Canadiens défavorisés.

La stratégie de Planification de l'emploi prévoit déjà certains objectifs pour les minorités visibles. Ces objectifs seront maintenus, ce qui permettra de consacrer davantage d'argent à la formation et de faire en sorte que les minorités visibles reçoivent une plus grande part des crédits. Notre gouvernement a mis en oeuvre le programme Équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux qui ouvrent davantage de débouchés sur le marché du travail aux femmes, aux autochtones, aux minorités visibles et aux personnes handicapées. Je peux garantir au député que la Stratégie de mise en valeur de la population active tend à accélérer l'intégration des minorités visibles au marché du travail. Les mesures prises dans le cadre de cette stratégie accéléreront l'inclusion de plans d'action et d'objectifs relatifs à l'équité en matière d'emploi dans les programmes du secteur privé.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)